

## Hommage des vassaux de Carnoët en 1644

Du mardi 26/01/1644 en l'auditoire au lieu du bourg de Carnot s'est présenté nobles hommes Claude Lautard écuyer sieur de Beauregard conseiller du roi, lieutenant général de Monsieur l'amiral de France, intendant et procureur général des affaires de Monseigneur le marquis du Pont de Corlay, conseiller du roi et ses conseils d'états et privés, chevalier des ordres de sa majesté, général des galères de France, et de Madame sa compagne, lequel a représenté ses pouvoirs en commissions pour faire tenir les fois et hommages dus à icelui seigneur par les vassaux et hommes de la dite seigneurie de Carnot dont lecture a été faite à haute voie par le procureur d'office à remontré qu'en exécution d'iceux pouvoirs il aurait fait faire les publications et diligences requis dont il a présentement rapporté les certificats tant des recteurs des paroisses au besoin a été qu'exploit de sergents qui ont en commission de ce faire. Icelui requérant être procédé présentement à la tenue des dits fois et hommages et pour cet effet appel être fait des vassaux, hommes et sujets de la dite seigneurie.

A quoi a été procédé en la manière qu'ensuit premièrement après la lecture, publication et enregistrement de la dite procuration et pouvoir inséré dans le registre de l'audience a été fait appel de ceux après nommés :

-Messire François Le Bigot, seigneur de Querjegu -Défaut-

Comme propriétaire du domaine de Carnot, moulins et rentes afféagé par le seigneur baron du Pont depuis le 14/10/1572 et à cause d'autres terres des seigneuries de Kerjegu et de Langle.

-Messire René chef du nom et d'armes de Lemo, seigneur de Querandraou -défaut-

Comme propriétaire des manoirs et convenants dépendant des manoirs de Kerandraou, Lomaria, Kersal, Guergay et autres terres de la dite seigneurie de Carnot.

-Messire Yves Lolivier seigneur de Locrist -Défaut-

Propriétaire du moulin et fief du Poulmic autres parties au sieurs de Lesandevés, de la Boessière et de Leon.

-Messire Yves de Leon seigneur du Bourgerel -Défaut-

Propriétaire du domaine du dit Poulmic et d'autres terres aux paroisses de Carnot et Plourach.

-Messire François baron de Quergroades -Défaut-

Comme propriétaire des convenants et rentes à présent appartenant au seigneur marquis de Mollac en Carnot et Plourach et présentement de Botigneau, Tivarlen, Pestivien et Vieuchastel.

-Messire Jan Gueguant seigneur de Kerbiquet -Défaut-

A cause de la terre et seigneurie de Rudunars en Plourach et représentant Clevedé.

-Messire François Thomas seigneur de Treusvern -Défaut-

Propriétaire de la terre de Kerdaniel en Plourach et représentant les Kergroix.

-Messire Jan de Cleuz seigneur du Modés -défaut-

Comme mari de Dame Charlotte de la Boessière propriétaire de la seigneurie de Kergoff le Merdy et autres terres étant au dit Plourach qu'en Carnot.

-Messire Claude Fleuriot seigneur de Querfichant -Défaut-

Pour ses terres et rentes et convenants aux paroisses de Plourach et Carnot et représentant les sieurs Bahezre et Vieuchastel.

-Messire Jan Toutanhoutre seigneur de Penanrun -Défaut-

Propriétaire de la terre et seigneurie de Coatbloc en Plourach.

-Écuyer François de Querautem -Défaut-  
Pour ses terres en Carnot et notamment Parcou Coz et du Rest.

-Messire Pierre du Leslay seigneur de Keranguevel -Défaut-  
Pour la terre du Run et convenants à Quiliguern, Kernivinen, Kergarz de Quenecquilliec en Carnot.

-Écuyer Jacques Le Coz sieur du Bourg neuff -Défaut-  
Propriétaire du manoir de Cregoat.

-Écuyer Jan Huon sieur du Guerlosquet et garde naturel de ses enfants de damoiselle Janne Simon  
-Défaut-  
En la dite qualité propriétaire des convenants de Kerallain, Rosfao, et autres terres en Plourach.

-Noble homme ? De Kergroix sieur de Kerbouric -Défaut-  
Propriétaire de Penvern et autres terres en Plourach.

-Noble homme Gilles Hervé sieur de Restourgant -Défaut-  
Pour ses convenants et rentes à Quiliguern à présent le sieur du Goullaou Hervé.

-Écuyer Yves Lohou sieur de Guerharo en privé et tuteur du sieur de Kerneguez -Défaut-  
Pour ses convenants à Kerandret et Villern? en Plourach.

-Missire Yves Ollimant vicaire de Kerahes tant en privé que pour les chanoïennes du dit Kerhaes  
-Défaut-  
Propriétaire du lieu du Bourgerel en Plourach et pour les rentes dues aux chanoïennes au Keridré en Cornouailles.

-Damoiselle Isabelle Le Goffgall -Défaut-  
Propriétaire du lieu de Kernevihou (Kernivinou actuellement) en Plourach.

-Écuyer Pierre Marrec sieur de Launay -Défaut-  
Pour les terres en convenant du Penquer, Kerlouet et autres terres en Plourach.

-Écuyer ? de la Villeneuve sieur du dit lieu -Défaut-  
Propriétaire du manoir de Lesquern et terres dépendant de Carnot.

-Écuyer Yves de Launay sieur de la salle -Défaut-  
Propriétaire du manoir de Trellan en Carnot.

-Messire Paul Pinart seigneur du Vall -Défaut-  
Propriétaire du manoir de Kersalaun, moulin et terres en dépendant.

-Mathieu Foucault -Défaut-  
-Yves Foucault -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Jan Le Marrec -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Mathieu Kerhervé -Défaut-  
-François Sibiril -Défaut-  
-Yves Le Mestmeur -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Pezron Coroller -Défaut-  
-Yves Le Mao -Défaut-

-Charles Ropertz -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Guillaume Le Rivet -Défaut-  
-Janne Le Barbier -Défaut-  
-Yves Le Jaru -Défaut-  
-Martin Le Jaru -Défaut-  
-Tudual Jezequel -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Jan Corgat -Défaut-  
-Pean Gaiget -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Yves Jeffroy -Défaut-  
-Yves Guillemot -Défaut- A fait foi et hommage.  
-François Plusquellec -Défaut-  
-Yves Plusquellec -Défaut-  
-Jan Pezron -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Guillaume Le Helley -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Claudine Jegou -Défaut- A fait foi et hommage.  
-François Montfort -Défaut-  
-Damoiselle Isabelle Lolivier dame de Kerlignonan -Défaut-  
Pour le village de Kerboudoin et terres en dépendant en la paroisse de Plourach.  
-Jan Turluer -Défaut-  
-Yves Le Lan -Défaut-  
-François Quenechdu -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Martin Hamon -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Martin Riou -Défaut-  
-Martin Le Razer -Défaut-  
-Ollivier Boudoin -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Isabelle Le Joncou -Défaut-  
-Marie Morvan veuve de Pierre Le Gac -Défaut-  
-Pezron Le Razer -Défaut-  
-Pierre Le Razer -Défaut-  
-Helleine Corveller -Défaut-  
-Guillaume Guizien -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Isabelle Castel -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Guillaume Le Boulch -Défaut-  
-René Corveller -Défaut-  
-Maitre Jean Thepault sieur de Launay -Défaut- A fait foi et hommage par Maitre Jan Thibault son beau-frère.  
-Le Glezran Kerradennec -Défaut- A fait foi et hommage par Amaury Le Boulch son gendre.  
-Pierre Le Boulch -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Amaury Le Boulch -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Mathieu Le Boulch -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Martin Le Boulch -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Nicolas Le Boulch -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Mathieu Le Goff fils de Jan -Défaut-  
-Allain Le Gall -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Charles Le Gall -Défaut-  
-Pezron Poher -Défaut-  
-Maitre Yves Le Put -Défaut- A fait foi et hommage par le notaire Philippe du Dresit à son requis.  
-Allain Le Brun le vieil -Défaut-  
-Helleine Guezenec veuve de Guillaume Auffret -Défaut-  
-Yves Brian en privé et tuteur des enfants de Henry Droniou -Défaut-  
-Cristophle Jaffray -Défaut- A fait foi et hommage.  
-Yves Jaffray -Défaut-

-Yves Le Razer -Défaut-  
 -Pierre Le Razer -Défaut-  
 -Vincent Tanguy -Défaut- A fait foi et hommage par Charles Hamon son gendre.  
 -Charles Hamon -Défaut-  
 -Vincent Le Goas -Défaut- A fait foi et hommage.  
 -Yves Quenecan -Défaut-  
 -Nicolas Tanguy -Défaut-  
 -Guillaume Auffret -Défaut-  
 -René Le Jaru -Défaut-  
 -Martin Le Bricon -Défaut-  
 -Mathieu Le Bricon -Défaut-  
 -Jan Rinquin -Défaut-A fait foi et hommage.  
 -Missire Yves Le Gall -Défaut-  
 -Henry Le Gall -Défaut- A fait foi et hommage par Missire Yves Le Gall.  
 -Mathieu Le Gall -Défaut- A fait foi et hommage par Missire Yves Le Gall.  
 -Marie Gourlay veuve de Tudual Le Gall -Défaut- A fait foi et hommage par Missire Yves Le Gall.  
 -Pezre Foll -Défaut- A fait foi et hommage.  
 -Heleine Foll veuve de Maurice Foll-Défaut- A fait foi et hommage.  
 -Pierre Foll de Plourach -Défaut-A fait foi et hommage.  
 -Marc Monnot -Défaut-  
 -Yves Jezequel -Défaut-A fait foi et hommage.  
 -Yves Quenerhdu fait par François son frère.  
 -Pierre Hamon -Défaut-  
 -Messire François Le Bigot seigneur de Keriegu.  
 -Missire Pierre Ropertz recteur de Carnot a fait foi et hommage pour raison d'une cheffrante à qui il doit à la dite seigneurie dont il fournira déclaration dans quinzaine et a signé aux charges ordinaires, ainsi signé P.Ropertz. Pour le presbytère au feuillet du cahier d'hommage.  
 -Écuyer Jan de Kerautem sieur de Kergrain faisant tant pour lui que pour autre écuyer Pierre de Kerautem son père a fait foi et hommage pour cause du lieu de Kerautem et autres terres dont il fournira aveu dans quinzaine aux charges ordinaires et ainsi signé Jan de Kerautem. Pour le lieu de la Porte Clause au bourg de Carnot lieu de Kerautem et autres terres.  
 -Écuyer Yves de Lemo sieur de Lomaria a fait foi et hommage pour son lieu à Trevenec comme acquéreur et a payé le droit de chambelinaige et a signé ainsi signé Yves de Lemo.  
 -Damoiselle Marie de Lemo dame de Guersausic a fait foi et hommage pour la terre de Guersosic qui fournira aveu dans quinzaine aux charges ordinaires et a prié de signer pour elle noble Guillaume Guillart ainsi signé G.Guillart.  
 -Missire Martin Ropertz a fait foi et hommage et fournira aveu dans quinzaine et a signé ainsi signé M.Ropertz.  
 -Noble Jan Guillart sieur du Rest a fait foi et hommage pareil expédié et a signé J.Guillart.  
 -Écuyer Guillaume Guillart sieur de Goaznaman pareil expédié, signé G.Guillart.  
 -Maitre Yves Thibaut a été reçu à faire foi et hommage par maitre Jan Thibaut son fils pareil expédié et a signé J.Thibault.  
 -Yves Contellec mari de Marguerite Foucaut a fait foi et hommage pareil expédié.  
 -Jan Le Marrec -Défaut-  
 -Guillaume Briant a fait foi et hommage pareil expédié.  
 -Allain Bercot a fait foi et hommage pareil expédié.  
 -Jan Jegou de Kerautem a fait foi et hommage pareil expédié.  
 -Mathieu Hamon tant pour lui et ses enfants a fait foi et hommage pareil expédié.  
 -François Hervé a fait foi et hommage pareil expédié.  
 -Yves Prigent a fait foi et hommage tant pour lui que pour ses enfants pareil expédié.  
 -Nicolas Hamon a fait foi et hommage pareil expédié.  
 -Martin Prigeant le vieil a fait foi et hommage pareil expédié.

- Martin Prigeant le jeune pour lui et son père a fait foi et hommage pareil expédié.
- François Pezron tant pour lui que pour Allain Le Razer et autres ses beaux-frères a fait foi et hommage pareil expédié.
- Thépault Le Manac présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Nicolas Hamon fils de Yves pour lui et ses sœurs a fait foi et hommage pareil expédié.
- Henry Rolland a fait foi et hommage pareil expédié.
- Henry Le Goff a fait foi et hommage pareil expédié.
- Yves Le Jaru présent pareil expédié.
- Allain Le Brun le jeune a fait foi et hommage pareil expédié.
- Heleine Guezennec a fait foi et hommage pareil expédié par Missire Ropertz recteur de Carnot.
- François Simon a fait foi et hommage pareil expédié.
- Damoiselle Marie de Lemo a fait pour écuyer Jan Guillart son fils pareil expédié.
- Vincent Le Guedez a fait foi et hommage pareil expédié.
- Ollivier Le Balp présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Pierre Le Maou présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Guillaume Quermarec présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Even du Mené a fait foi et hommage pareil expédié.
- Paol Le Bohier présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Pierre Le Bricon présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Yves Fercocq présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Paol Le Borgne pour Catherine Guiomarch sa femme a fait foi et hommage pareil expédié.
- Jan Le Gall présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Janne Le Barbier par Jan Le Jaru son fils a fait foi et hommage pareil expédié.
- Ollivier Yezequel présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Maurice Jezequel présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Pierre Fercocq par Catherine Corgat sa femme et garde de son mari est malade a fait foi et hommage pareil expédié.
- Pierre Corgat présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Jan Roullin présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Maurice Guermeur présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- François Foll a fait foi et hommage pareil expédié.
- Yves Lavanant présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Paol Judeau a fait foi et hommage pareil expédié.
- Jan Le Joncour a fait foi et hommage pareil expédié.
- Pierre Salaun a fait foi et hommage pareil expédié.
- Guillaume Jourden a fait foi et hommage pareil expédié.
- Yves Tanguy a fait foi et hommage pareil expédié.
- Robert Barguillé présent a fait foi et hommage pareil expédié et a fait pour François Turch et Jan Le Cam.
- Jan Le Heley présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Guillaume Dencuff présent a fait foi et hommage pareil expédié pour Catherine Guermeur sa mère.
- Jan Droniou présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Jan Sallou présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Jan Le Noan présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Henry Le Helley a fait foi et hommage pareil expédié.
- Henry du Mené présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Guillaume Hamon présent a fait foi et hommage pareil expédié.
- Yves Le Goff fils de Nicolas a fait foi et hommage pareil expédié.
- Anne Tochou a fait foi et hommage pareil expédié et payé le droit de chambélinage.
- Yves Foucault présent qui a fait foi et hommage pareil expédié.
- Charles Guillou a fait foi et hommage pareil expédié.
- Yves Guichart a fait foi et hommage pareil expédié.

-Maurice Guerneur présent a fait foi et hommage pareil expédié.  
-Pezre Foll a fait foi et hommage pareil expédié pour Marie Lostis.

Du 1/03/1644 par devant nous; et le sénéchal, le sieur substitut, du procureur fiscal de Carnot demandeur.

Vers les vassaux de cette cour qui fourniront leurs aveux dans huitaine à peine de la saisie et sous le dit temps seront les défailants réintimés et enjoint aux sergents de signifier les défailants leur mettant exploits entre mains et ordonné que Alleno viendra à l'entrée de la prochaine présentes les aveux qu'il a offert présenter ce jour du 21/06/1644.

Le sieur procureur fiscal

Vers Martin Hamo, Alleno qui offre fournir aveu dans 25ème a quoi il est condamné.

Le dit sieur vers Pierre hamon, Blondeau pareil expédié.

Le dit sieur vers Yves Yezequel et Marc Bonat, Alleno le dit Bonat présent déclare ne rien tenir et fait ratifier par Yezequel dans la prochaine.

Le dit sieur Henry Le Helley, Alleno Pareille déclaration et pareille ordre.

Le dit sieur vers Martin, Pierre et Mathieu Bricon, Parchantou dit avoir fourni.

Le dit sieur maitre Pierre Put défaut permis de saisir.

Le dit sieur vers messire Martin Ropertz prêtre, Alleno fournira aveu dans huitaine.

Le dit sieur vers Mathieu Le Goff fils de Jan présent Blondeau qui répète sa déclaration de ne rien tenir.

Le dit sieur vers Guillaume Le Boulch présent et Parchantou qui déclare ne rien tenir et à la dit Parchantou signé : Y.Parchantou.

Le dit sieur vers Marie Morvan veuve de feu Pierre Le Gac sollicité par Yves Prigent à présent son mari qui déclare ne rien tenir et à Alleno signé.

Le dit sieur vers Allain Bercot, Allain Guillou et autres, Alleno qui fera venir ses parties à la prochaine représentation.

Le cahier est à la fin signé de Henry de la Boessière sénéchal. P.Veller procureur fiscal, Ph. Du Dresit greffier et autres contenant 44 feuillets et à l'issue de l'audience du 20/09/1644 à comparu Pierre Marec écuyer sieur de Penanech assisté de maitre Mathieu Le Roux son avocat lequel a fait foi et hommage en la personne de Monsieur le sénéchal de cette cour en présence du sieur procureur fiscal et a payé le devoir de chambellinage et qui lui a été ordonné au dit sieur de Penanech de fournir aveu de ce qu'il tient au fief proche de cette cour dans quinzaine et à le dit sieur signé ainsi signé Pierre Marec, Henry de la Boessière sénéchal, P.Veller procureur fiscal et M.Le Roux avocat et procureur.

Jérôme Caouën